



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 47136

Texte de la question

M. Christian Jacob appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inquiétude de nombreux parents quant au projet de fermeture des services de chirurgie pédiatrique de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul. L'accueil des enfants handicapés est particulièrement remarquable dans cet hôpital. Les enfants bénéficient d'un suivi cohérent et efficace qu'il s'agisse des urgences, de la réanimation ou de la chirurgie. La suppression de l'un de ces pôles serait une décision lourde de conséquences. Il lui demande par conséquent quelle position entend prendre le Gouvernement sur cette question sensible.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris à la suite du rapport présenté par M. de Kervasdoué, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et le comité de sauvegarde des activités de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul ont constitué, en juin dernier, un groupe de travail paritaire, qui a conduit une réflexion approfondie jusqu'en décembre 2001. Plusieurs préoccupations ressortant de la concertation engagée ont été prises en compte : conserver la cohérence médicale des activités pédiatriques médico-chirurgicale, de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, préserver sa spécificité dans la prise en charge du handicap, lui donner rapidement des conditions matérielles garantissant une meilleure sécurité des soins et améliorant la qualité des conditions d'accueil, enfin, concilier, dans le cadre du schéma régional d'organisation sanitaire, les opérations d'investissement avec la nécessité de renforcer le dispositif hospitalier dans les départements d'Ile-de-France où cela est nécessaire au regard de leurs évolutions démographiques. Le groupe de travail a majoritairement souhaité la reconstruction de l'hôpital sur le site de Port-Royal. Ce nouvel ensemble pourra prendre en charge 5 000 accouchements, disposer d'environ 140 lits de pédiatrie tout en poursuivant sa mission d'accueil des urgences médico-chirurgicales. Le coût de cette opération est estimé à 80,5 millions d'euros. Cette solution présente l'avantage de rassembler les compétences de deux maternités de Port-Royal et de Saint-Vincent-de-Paul pour leur faire profiter d'un plateau technique de très haut niveau. Elle vise à offrir aux parturientes une sécurité maximale en rapprochant la maternité de la réanimation polyvalente adulte de l'hôpital Cochin. En outre, la solution envisagée permet de renforcer au cœur de la capitale l'accueil d'un flux important d'urgences pédiatriques et la prise en charge d'enfants souffrant de handicap ou de maladies chroniques. Ce nouvel ensemble bénéficierait en complément de la prise en charge sanitaire du handicap de l'adjonction d'une structure médico-sociale innovante qui devrait être installée sur le site de Saint-Vincent-de-Paul. L'adaptation des missions de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul s'inscrit dans le cadre du projet de plan stratégique de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, qui doit être débattu au sein de son conseil d'administration le 15 février 2002.

Données clés

Auteur : [M. Christian Jacob](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47136

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 février 2002

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3362

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 733